

25 avril 2017

Déchets d'agro fourniture : la filière volontaire poursuit sa progression dans une conjoncture difficile

Les agriculteurs plus que jamais mobilisés

En 2017, 76.400 tonnes d'emballages et plastiques usagés ont été collectées, en progression de 2.000 tonnes par rapport à 2016.

Le taux de collecte moyen augmente de deux points pour atteindre 66%. Cette progression est constatée sur tous les programmes, notamment les plus récents : ficelles et filets (31% ; +3%), sacs de semences (29% ; +5%), emballages vides de produits d'hygiène d'élevage laitier (67%, + 4%). Les programmes à maturité (emballages vides de produits phytopharmaceutiques, emballages d'engrais) affichent un taux de collecte élevés de 85%, en hausse de 1 point. Progression également sur les films plastiques dont le taux de collecte atteint 76% (+ 2 points par rapport à 2016)

Enfin, 185 tonnes de produits phytosanitaires non utilisables (PPNU) ont été éliminées en 2017, portant à 11 300 tonnes les quantités éliminées depuis 2001.

Pour Rémi Haquin, Président d'A.D.I.VALOR :« *Malgré un contexte économique difficile, la filière agricole reste **mobilisée et est exemplaire** dans la gestion de ses déchets : 300,000 agriculteurs trieurs, 1,300 opérateurs de collecte, dont 1,100 coopératives et négociants agricoles, 330 industriels ou importateurs, sont les acteurs de la réussite de notre initiative volontaire* ».

Une performance de recyclage élevée dans un contexte perturbé

Grâce à la qualité du tri réalisé par les agriculteurs et la collecte en 15 flux séparés, la quasi-totalité des **emballages et plastiques collectés peut être recyclée**.

En 2017, les emballages et plastiques collectés ont été **recyclés à 83%** (63.000 tonnes). **95% des opérations de recyclage sont réalisées en Europe**, dont 75% en France. 60.000 tonnes de CO2 ont été évitées grâce au recyclage.

Pierre de Lépinau, Directeur d'A.D.I.VALOR, indique que « *nous visions initialement le recyclage de plus de 90% des déchets collectés, comme en 2016. Ce qui n'a pas été possible, compte tenu de la réduction des capacités de recyclage disponibles pour les films agricoles ; c'est la conséquence de l'arrêt des importations chinoises¹, qui a provoqué l'afflux*

¹ La Chine a annoncé, en juillet dernier, l'arrêt des importations de déchets plastiques à compter du 1er janvier 2018. Ce sont plusieurs millions de tonnes de plastiques, notamment des films plastiques industriels, qui vont devoir être recyclés en Europe, laquelle ne dispose pas de capacités industrielles suffisantes. Les cours des matières plastiques recyclées ont fortement baissé, conséquence du déséquilibre majeur entre l'offre et la demande sur le marché européen et français.

en masse sur le marché européen de films plastiques plus faciles à recycler. La filière agricole subit les conséquences d'événements totalement extérieurs à son fonctionnement : le choix avait été fait depuis longtemps de recycler 100% des plastiques agricoles collectés en France et en Europe, dans une logique de contractualisation avec les industriels du recyclage. Il n'est en effet pas possible d'envisager un développement durable, des investissements et de l'innovation si les entreprises ne disposent pas d'un minimum de visibilité économique.

La situation restera difficile en 2018 : les restrictions de la Chine semblent devoir durer, les cours des matières plastiques recyclées ont continué à baisser au début de l'année 2018. SUEZ Recyclage a annoncé la **cessation d'activité de l'usine de recyclage SOPAVE en Aveyron**, motivée par la dégradation économique dans le secteur du recyclage et l'absence de perspectives d'avenir. Plus de 10.000 tonnes de films agricoles, utilisés en maraichage et en élevage, devaient être recyclés dans cette usine en 2018.

L'agriculture française veut rester exemplaire

A.D.I.VALOR et ses partenaires restent ambitieux : « ***nous conservons une ambition zéro déchets et 100% recyclés, y compris pour les films agricoles*** » soulignent Rémi Haquin, Président d'A.D.I.VALOR. » *Nous visons une progression de 2 à 3 points du taux de collecte en 2018 et un rétablissement de la situation du recyclage d'ici 2020. La **feuille de route de l'économie circulaire**, qui sera publiée en 2018, devrait redonner un second souffle à l'économie du recyclage des plastiques*».

La filière volontaire continue à **élargir l'éventail de solutions de collecte et de recyclage** : après le lancement de la collecte des équipements de protection usagés en 2016, A.D.I.VALOR et les acteurs de la filière vin prépare pour 2018 un nouveau programme de collecte pour les **emballages de produits œnologiques et d'hygiène de la cave**.

Au niveau international, la France est le seul pays à disposer d'une organisation ayant atteint une performance élevée de collecte pour les principaux déchets d'agro fourniture. **Le savoir-faire de la France** en matière de gestion des déchets d'agro fourniture est **reconnu et valorisé au niveau international**, via tout particulièrement les travaux de l'association européenne EPRO et les collaborations avec les experts de la FAO.

Contact Presse : Pierre de Lépinau
p.delepinau@adivalor.fr
Tél : 04.72.68.93.80

A propos d'A.D.I.VALOR

La filière française de gestion des déchets d'agro fourniture, une démarche volontaire et exemplaire

A.D.I.VALOR (**A**griculteurs **D**istributeurs **I**ndustriels pour la **VALOR**isation des déchets agricoles) est une initiative volontaire et collective de l'ensemble de la profession agricole.

Le fonctionnement de la filière repose sur le **principe de responsabilité partagée** entre les acteurs de l'agro fourniture, avec l'appui des Chambres d'agriculture et du réseau FNSEA :

- **330 metteurs en marché**, fabricants et importateurs, contribuent au financement de la filière,
- **1 300 opérateurs de collecte** (à 90% des coopératives et négociants agricoles) déploient des moyens humains et logistiques pour la bonne réalisation des collectes, soit 7 000 dépôts et sites de collecte en France,
- **300 000 agriculteurs** trient, préparent et apportent leurs plastiques usagés, aux dates et lieux fixés par leurs distributeurs.

La **gouvernance** d'A.D.I. VALOR implique tous les acteurs de la profession : agriculteurs, distributeurs et industriels, dont les organisations représentatives sont actionnaires d'A.D.I.VALOR.

L'ensemble des **programmes de collecte** conduit à intervenir sur **trois flux de déchets** de l'agro fourniture :

- Les **emballages vides** (ayant contenu des produits phytopharmaceutiques, des engrais, des semences ou des produits d'hygiène) ;
- Les **plastiques usagés** (films, ficelles, filets) ;
- Les **déchets dangereux** (PPNU, déchets d'effluents phytopharmaceutiques).

Le **financement** est assuré par les metteurs en marché des produits (fabricants ou importateurs) au travers d'une éco-contribution appliquée sur les produits neufs et par les recettes liées à la cession de matériaux recyclables.

Les **pouvoirs publics** français, le Ministère en charge de l'agriculture, le Ministère en charge de l'environnement, notamment au travers de l'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, ont, dès l'origine, apporté un soutien à cette filière volontaire.

Que peut-on faire avec des plastiques et emballages recyclés ?

- 100 kg de films usagés = 650 sacs poubelles
- 5 big-bags = 5 hourdis pour le bâtiment
- 5 bidons de 10 litres = 1 mètre de tube pour l'industrie

Plus d'information sur www.adivalor.fr

Les actionnaires d'A.D.I.VALOR :



Les **Chambres d'Agriculture** sont des établissements publics dirigés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural. Elles accompagnent les agriculteurs sur l'ensemble du territoire, pour soutenir une production agricole économiquement performante et de qualité, respectueuse de l'environnement.



L'Association **de Récupération et le recyclage des Emballages de Semences** (ARES) a été créée à l'initiative des entreprises membres de l'Union Française des Semences pour apporter aux agriculteurs une solution de gestion des emballages vides issus de l'utilisation de semences. Par leurs participations, ces sociétés contribuent au financement du programme de collecte des emballages vides de semences certifiées.



COOP de France Métiers du grain fédère l'ensemble des coopératives de collecte de grains et de distribution d'approvisionnement aux agriculteurs. Au service de leurs adhérents coopérateurs, elles garantissent un conseil de qualité, respectueux de l'environnement et de la santé des hommes pour améliorer la performance des exploitations et la qualité des produits.



COVADA a été créée par l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP), initiatrice de la mise en place d'A.D.I.VALOR. COVADA contribue au financement des programmes de collecte des Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques et des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables. L'Union des Professionnels du Jardin et des Espaces Verts (UPJ) est également actionnaire de COVADA.



Le **Comité français des Plastiques en Agriculture** (CPA) regroupe les fabricants et les distributeurs de produits plastiques destinés à l'agriculture. A l'origine de l'initiative APE (Agriculture Plastique Environnement), le CPA contribue au financement des programmes de collecte des plastiques agricoles usagés : films, ficelles et filets. Il s'agit d'un véritable engagement environnemental des professionnels qui est mis en avant par la Charte 100% APE.



La **Fédération du Négoce Agricole** (FNA) est l'organisation représentative des entreprises de négoce agricole en France (400 entreprises, 10 000 collaborateurs). Elles informent et conseillent les exploitants agricoles sur leurs itinéraires culturaux (choix des semences, pratiques de fertilisation, protection des cultures...) tout en veillant à respecter les exigences environnementales et réglementaires.



La **Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles** (FNSEA) est une fédération de fédérations départementales et d'associations spécialisées par production. Elle regroupe 60 % des agriculteurs. Son organisation repose sur une triple représentation basée sur l'idée de représenter les hommes, les produits et les territoires.



Le Groupe **InVivo** réunit 216 coopératives, qui rassemblent elles-mêmes plus de 300 000 agriculteurs. Il emploie 8 200 collaborateurs dans 29 pays. InVivo intervient dans quatre grands domaines d'activités : Agriculture (semences, agro fourniture, commerce international des grains), Nutrition et Santé Animales, Distribution Grand Public, Vin. Son chiffre d'affaires 2014-2015 s'est élevé à 5,7 milliards d'euros.



Créée par les adhérents du syndicat de l'hygiène et de la détergence (AFISE), **Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène** (SEPH) contribue au financement du programme de collecte des emballages vides de produits d'hygiène de l'élevage laitier.



Créée par l'Union des Industriels de la Fertilisation (UNIFA), la **Société de Valorisation des Eco-actions des Engrais et Amendements** (SOVEEA) regroupe 123 entreprises de la fertilisation, qui se sont engagées pour une gestion responsable et durable de leurs emballages. SOVEEA contribue au financement du programme de collecte des emballages vides d'engrais et amendements.